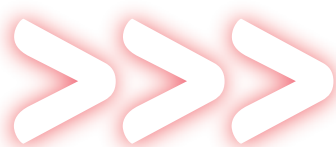


L'automne est là...



Les acteurs de l'école rurale



édito



sommaire

DOSSIER :
Les acteurs
de l'école rurale >>> p. 3

HISTOIRE LOCALE :
Centenaire de la guerre
14/18 >>> p. 4 et 5

ACTUS MUNICIPALITÉ,
VILLAGES >>> p. 6, 7 et 9

VIE SCOLAIRE >>> p. 8

ASSO INFOS >>> p. 10 et 12

DÉLIBÉRATIONS >>> p. 11

ETAT CIVIL >>> p. 11

ANIMATIONS >>> p. 12



Directeur de la publication :
José LORENZO

Rédaction : Patricia TESTA

Photos :
Mairie de Mercus, vie scolaire,
vie socio-éducative et vie associative,
habitants de la commune

Maquette, impression :
IPS Imprimerie (09)

Les communes disposent d'outils (logiciels, documents d'urbanisme, cartographie...) de planification déterminant les modalités d'utilisation des sols. Ces outils leur permettent d'aménager leur territoire, préserver l'environnement et les espaces naturels. Ils mettent en œuvre leur projet de développement, tout en favorisant les activités économiques, la construction et la production de logements.

Cet aménagement du territoire communal est l'une des principales responsabilités de l'équipe municipale. Elle établit ainsi les documents de planification en cohérence avec les principes d'aménagement définis par l'Etat.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) élaboré à l'initiative de la commune couvre l'intégralité de notre territoire. Il présente le projet communal au travers du programme d'aménagement et de développement durable, et fixe les règles applicables à l'occupation des sols. En outre, il délimite les zones urbaines, celles à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers à protéger. Enfin, il fixe les règles relatives à la densité maximale d'occupation du sol, aux voies d'accès, aux équipements publics et espaces verts et à l'aspect extérieur des constructions (couleurs, toitures, clôtures...).

Le PLU n'est pas figé dans le temps. Ce document peut être modifié ou révisé par délibération du Conseil Municipal après enquête publique.

La loi ALUR impose la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) avec les lois "Littoral" et "Montagne". Elle transfère la compétence aux communautés de communes, mais laisse une possibilité pour les communes de s'y opposer par délibération.

Trois points essentiels mentionnés dans le cahier des charges du SCOT préoccupent le conseil municipal :

- 1 - la restitution en domaine agricole de 65% de terrains situés actuellement en zone constructible,
- 2 - la limitation du nombre de constructions classées "résidences principales",
- 3 - le plafonnement d'évolution de la population.

Lors de sa séance du 7 juillet dernier, le conseil communautaire du Pays de Tarascon, a été saisi pour émettre son avis sur le SCOT "Vallée de l'Ariège".

Les observations formulées à maintes reprises par la Commune de Mercus-Garrabet n'ont pas été entendues. Cette dernière a donc émis un "avis défavorable" à ce projet, par la voix de ses délégués.

Le Maire
José LORENZO

Les acteurs de l'école rurale

Il est indispensable de nos jours, compte tenu du retour des populations dans nos communes rurales, de savoir accueillir et organiser les emplois du temps scolaires et péri scolaires. Les acteurs clés de l'école, chacun en ce qui les concerne, s'y emploient.

- **Le Ministre de l'Education Nationale** : prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement, recrute, forme et rémunère les professeurs des écoles, et répartit les moyens en emplois entre les académies.
- **Le Recteur** : nommé par décret du Président de la République en conseil des ministres, le recteur définit la stratégie académique d'application de la politique éducative nationale. Il est responsable de la totalité de l'éducation dans l'académie de la maternelle à l'université.
- **L'Inspecteur d'Académie** : adjoint au Recteur, il participe notamment à l'application de "la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires". Plus particulièrement, il est chargé de répartir dans son département les emplois d'instituteur et de professeur des écoles délégués par le recteur.
- **L'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de circonscription de premier degré (IEN)** a la responsabilité d'une circonscription sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie. Il inspecte, évalue et conseille les enseignants et les directeurs des écoles de cette circonscription. Il est le lien entre les écoles, les communes et l'Inspecteur d'Académie.
- **Le Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN)** : désigné par l'Inspecteur d'Académie pour 4 ans renouvelables, pour visiter les écoles publiques et privées. Le DDEN communique au conseil municipal et aux inspecteurs de l'Education Nationale "tous les renseignements utiles qu'il a pu obtenir lors de sa visite dans les écoles".
- **Les enseignants** :
 - **le directeur d'école** : c'est l'interlocuteur des autorités locales.
 - **les professeurs des écoles et les instituteurs** : ce sont des enseignants du premier degré. Ils dispensent un enseignement polyvalent dans les écoles maternelle et élémentaire.
- **Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)** : dispositif complémentaire aux équipes pédagogiques, visant à

permettre aux élèves en difficulté de bénéficier d'actions et de soutien individualisés. Dans chaque département, les implantations d'emplois affectés au RASED sont décidées par l'Inspecteur d'Académie après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

- **Le personnel de service** : la commune a en charge la rémunération des personnels de service (entretien des locaux, gardiennage, ATSEM).
- **L'ATSEM** (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) : nommé par le Maire après avis du directeur de l'école maternelle, il est placé sous la double autorité du directeur d'école (pendant le temps scolaire) et du maire (en dehors de ces périodes).
- **Les parents d'élèves et leurs enfants** : les parents (qu'ils soient ou non regroupés en association) sont des partenaires incontournables de l'école rurale. Leurs enfants aussi : outre le fait que l'école leur soit destinée, ils peuvent être associés à travers un projet pédagogique à des actions impliquant le conseil municipal (exemples : plantations, fresques,...)
- **Les associations de parents d'élèves** ont pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves, elles les représentent notamment aux conseils d'écoles.
- **Le Conseil d'école** : composé du directeur d'école (président), de 2 élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal), des maîtres d'école et des maîtres remplaçants, un des maîtres du RASED intervenant dans l'école, des représentants des parents d'élèves (1 par classe de l'école), du DDEN ; En outre, l'IEN de la circonscription assiste de droit aux réunions. Certaines personnes peuvent assister aux séances du conseil d'école avec voix consultative pour les affaires les intéressant (ex ATSEM, infirmier scolaires...)

Il a notamment pour mission de :

- voter le règlement intérieur de l'école,
- établir le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- donner des avis dans le cadre de l'élaboration du projet de l'école,
- présenter des suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école,
- donner son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues à l'article L.216-1,

- être consulté par le maire sur l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Il peut en outre communiquer à l'IA un projet d'organisation de la semaine scolaire après avis de l'IEN chargé de la circonscription.

Constitué pour 1 an il se réunit à l'école au moins une fois par trimestre.

- **Le Préfet** : son intervention, sous forme d'avis, est prévue en cas de création et implantation de classe, ainsi que par parallélisme, avant la désaffectation de locaux scolaires par la commune. Autre intervention possible : détermination (en l'absence d'accord) de la participation financière à la scolarisation d'un enfant résidant dans une commune extérieure. Il préside le CDEN réuni pour les questions relevant de la compétence de l'Etat.
- **La Commune** : elle a la charge des écoles publiques présentes sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en construit, agrandit et entretient les bâtiments. Elle fournit et entretient les équipements nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement de l'école et met des agents spécialisés (ATSEM) à disposition des écoles maternelles. Elle peut choisir d'organiser un service de restauration scolaire, et/ou des activités périscolaires. Elle recrute, forme et rémunère les personnels qui assurent l'entretien des locaux ou le service de restauration scolaire (surveillance comprise).
- **Le Maire en tant qu'agent de l'Etat** : certaines décisions sont prises par le maire, non pas en sa qualité d'exécutif de la commune, mais en tant qu'agent de l'Etat.
- **Autres acteurs de l'école rurale** : associations de défense de l'école rurale, coopératives scolaires, syndicats d'enseignants, prestataires de délégations de service public (cantine, centre de loisirs,...)

Cette liste d'acteurs n'est pas exhaustive ; un certain nombre de personnes sont également susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle dans la vie scolaire ou périscolaire. Exemple : les parents (accompagnement lors d'une sortie), les services généraux de la commune (travaux, dépannages, petites interventions, aide à la gestion informatique...), etc...

Source : Guide pratique à usage des maires ruraux "le Maire et l'Ecole" - Association des maires ruraux de France Mai 2014 -



Centenaire de la guerre 14/18

Sur notre commune, comme partout ailleurs, la mobilisation générale du 1^{er} août 1914 a éloigné les hommes de leur foyer ; A la maison, les femmes et enfants travaillent dur... on s'écrit de temps en temps.

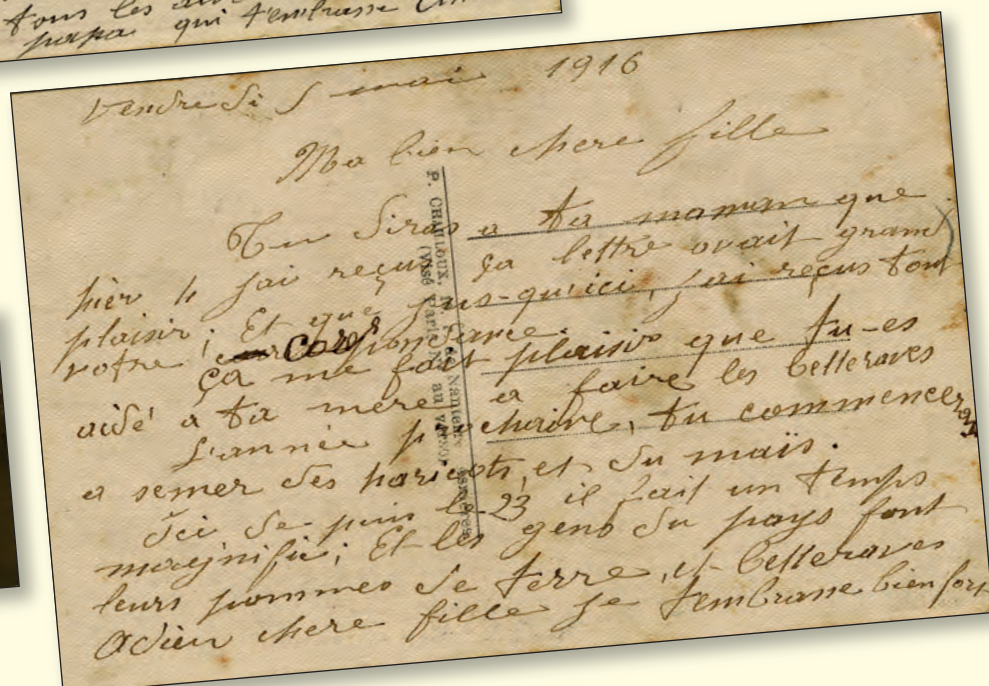
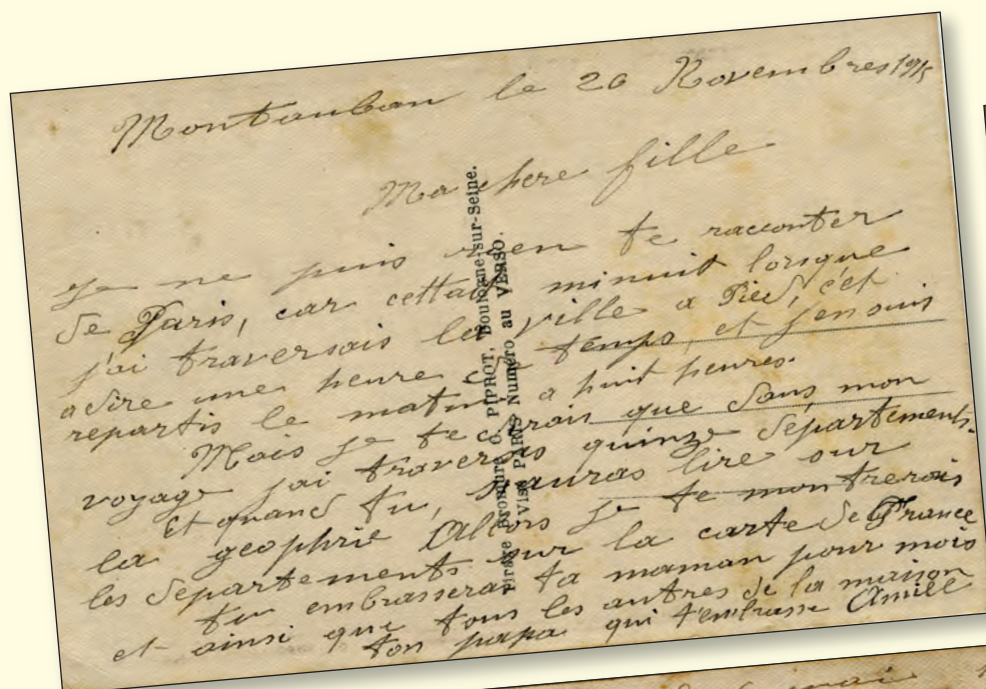
Voici quelques extraits des courriers échangés entre Jean-Louis Amiel, métayer à la ferme Rieux, sa femme Léonie et sa fille Marie née le 28 octobre 1908 (devenue plus tard l'épouse de Louis Arséguel).

Montauban, le 26 novembre 1915

Ma chère fille. Je ne puis rien te raconter de Paris, car c'était minuit lorsque j'ai traversé la ville à pied, c'est à dire une heure de temps, et j'en suis reparti le matin à huit heures. Mais je crois que dans mon voyage j'ai traversé quinze départements... Tu embrasseras ta maman pour moi ainsi que tous les autres de la maison. Ton papa qui t'embrasse.

Vendredi 5 mai 1916

Ma bien chère fille. Tu diras à ta maman que hier j'ai reçu sa lettre avec grand plaisir ; et que jusqu'ici j'ai reçu toute votre correspondance. Ça me fait plaisir que tu aies aidé ta mère à faire les betteraves. L'année prochaine tu commenceras à semer des haricots et du maïs. ... Adieu chère fille je t'embrasse bien fort.



Carnet rose à la mairie

Joris Augé Builles est né le 12 juillet dernier. Ses parents, Ingrid, adjoint administratif à la mairie chargée de l'accueil et Vincent employé des Forges de Niaux, sont au comble du bonheur. Quant aux grands-parents Rose et Jean-Claude, Alfred et Bernadette, ils sont ravis d'accueillir ce nouveau petit-fils qui vient agrandir le cercle de la famille. Bienvenue à Joris et félicitations aux heureux parents.

Emplois saisonniers

Cette année ils étaient 5 jeunes gens et 1 jeune fille, à occuper pour une durée de 4 semaines chacun des emplois saisonniers. Peinture, balayage des rues, nettoyage des bâtiments communaux, installation des structures pour les fêtes locales, collecte des déchets verts et encombrants, aide à la préparation et au service des repas de midi à la cantine municipale... autant de tâches qu'ils ont effectuées avec sérieux et enthousiasme. Encadrés par les agents techniques communaux, ces jeunes ont pu évoluer dans le monde du travail d'équipe au sein d'une collectivité, dans un climat d'entente cordiale.

Le centre de Loisirs

Les petits de l'ALSH

Depuis plusieurs années l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intercommunal, géré par l'association Loisirs Education Citoyenneté (LEC) Grand Sud pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, a élu domicile à Mercus, dans les locaux accueillant toute l'année l'ALAE. Début 2013, des travaux ont été réalisés par les agents de la Commune. La Communauté de Communes a aménagé les lieux pour le plus grand bonheur des "petits" Mercusiens, mais aussi pour celui de tous les enfants du Canton, qui viennent y passer leurs vacances. Cet été, tout naturellement, grâce au mobilier bien adapté aux "tout petits", le groupe des moins de 6 ans a investi l'ALSH à Mercus. Les parents, invités à découvrir, où à redécouvrir ce véritable "paradis" pour les petits, sont enchantés de cette décision... Chaque



matin un bus transporte les enfants accueillis à Tarascon. "Mon fils vient à l'ALSH avec le sourire... il demande même dès le soir à y revenir le lendemain. Je suis sûr que le lieu n'y est pas pour rien", nous dit un Papa, fort content des espaces destinés aux enfants, et au-delà, des propositions éducatives, tel le stage "cirque" de début juillet. "L'an dernier mon enfant pleurait quand je le laissais... Cette année quand il arrive il part dans "sa" maison, et oublie même parfois de me dire au revoir !", témoigne cette maman qui part désormais le cœur léger au travail. Grâce à la Mairie de Mercus et au Club de Football, le club house de ce dernier a été transformé en dortoir pour la sieste... le petit plus qui a permis l'accueil des 3/6 ans. Mais le lieu ne fait pas tout. Il faut aussi saluer les équipes d'animateurs, et les agents de la Commune, chargés de la restauration et de l'entretien. Ils mettent tout en œuvre pour que les enfants aient de belles vacances. Côté animation le programme varié a été riche en découvertes, en activités, en rencontres, et en émotions... Le thème "contes et légendes", a été fort apprécié des 3/6 ans... et c'est bien là l'essentiel pour la Commune, la Communauté de Communes et LEC Grand Sud.

Eric Dalmeida

Lauréats

Le Maire et le conseil municipal adressent leurs sincères félicitations aux lauréats aux examens scolaires et universitaires de fin d'année scolaire. Ils souhaitent une bonne continuation à ceux qui poursuivent leurs études, et réussite dans la recherche d'un emploi à ceux qui entrent dans la vie active.

le mot du maire

A quoi tiennent, selon vous le dynamisme et la qualité de vie de notre commune ?

Certains, citeront le rôle essentiel des associations et de leurs bénévoles. Ces derniers sachant donner sans compter, temps et enthousiasme pour animer et égayer nos villages en toutes saisons. Et je les en remercie

D'autres vous parleront des employés communaux, titulaires ou saisonniers, techniques ou administratifs, dont l'action permanente assure notre bien être à tous, et ceci tout au long de l'année. Leur participation à la préparation des fêtes locales ou autres manifestations n'échappe à personne. L'installation du podium et du chapiteau, celle des chaises et des tables, etc... font partie de leur mission à la demande du Maire. Cependant cette mission ne constitue pas, bien loin de là, la seule tâche dont ils ont la charge. Certes ils ne sont pas bénévoles, mais ces travaux s'ajoutent à leurs tâches habituelles. Je les remercie eux aussi.

D'autres encore, mettront en lumière l'action du conseil municipal. Et il faut reconnaître que c'est bien de lui que dépend le développement de la vie associative de la commune. Avec l'attribution des subventions allouées à chacune des associations, la prise en charge des installations et des structures d'accueil, l'appui logistique, technique et humain si besoin est, il contribue largement à mettre en exergue les valeurs de fraternité, solidarité et citoyenneté au sein de nos villages. Il faut là aussi saluer leur travail.

Alors, puisque des propos excessifs ont été tenus, je me dois en ma qualité de Maire de remettre les choses à leur juste place. La déception, la fatigue ou l'énerverment sont sans doute à l'origine de ce manque de respect dû à autrui qui s'est exprimé de manière injustifiée. L'origine de ces paroles acerbes semble être l'impossibilité d'organiser cette année le traditionnel Méchoui à Rouy point fort des festivités de Garrabet ; Il est certain que c'était regrettable, mais l'homme propose et la nature dispose, et il faut avouer que cette année, elle a joué plusieurs mauvais tours dont ont souffert plusieurs routes, rues et chemins communaux desservant des habitations et qu'il était impératif de remettre en état. Le site de Rouy n'étant pas propriété communale, son entretien et celui du chemin y conduisant, ne pouvait en aucun cas être ni prioritaire, ni à la charge de la commune.

Aucun des acteurs concernés par le bon déroulement des festivités estivales de nos villages n'a failli. Tous ont rempli leur rôle avec conscience et efficacité et il serait très dommage de rejeter la faute sur certains d'entre eux alors qu'ils ont fait de leur mieux pour que tout se passe bien. On ne peut tout maîtriser et s'il arrive que parfois la réussite ne soit pas parfaite il n'en reste pas moins que le plus important reste la bonne entente et l'harmonie, ainsi que la reconnaissance des tâches accomplies par chacun dans le cadre de sa profession. Ceci afin que les prochaines fêtes ne soient pas entachées par quelques mouvements d'humeurs regrettables.

José LORENZO

Les travaux



Logement Garrabet : fin des travaux



Cimetière de Mercus creation d'un parking



la cantine a été nettoyée, désinfectée avant la rentrée scolaire et dotée d'un congélateur neuf



Garrabet : sens unique de circulation rue Rivière

LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Fin juin, les élèves des écoles ont fêté gaiement la fin de l'année au "communal" d'Amplaing. Au travers d'une exposition de photos, dessins et commentaires, les enfants ont raconté le déroulement de la classe découverte à Port la Nouvelle dont ils sont revenus enchantés. Après avoir interprété la chanson composée durant ce séjour, ils ont profité à leur guise du grand espace et des jeux installés sur le site. Petits et grands se sont retrouvés à midi pour partager le pique-nique préparé par des mains expertes. Cette belle journée ensoleillée placée sous le signe de la jeunesse s'est déroulée dans une ambiance de vacances



L'ECOLE COMMUNALE

Les écoles publiques sont à la charge de la commune qui est propriétaire des locaux. Leur mode de gestion est celui de la régie directe municipale : le financement est assuré par le budget communal, le maire est l'ordonnateur des dépenses, le receveur municipal, le comptable.

La commune doit assumer des dépenses obligatoires :

- la construction des bâtiments, les réparations importantes,
- la maintenance des bâtiments,
- l'acquisition du mobilier scolaire,
- le chauffage et l'éclairage des classes,
- la rémunération des personnels de service.

D'autres dépenses sont laissées à l'appréciation de la commune.

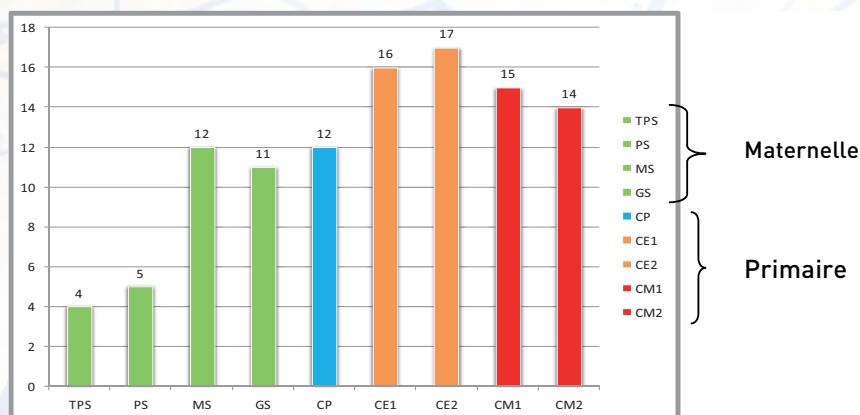
Afin d'apporter le meilleur service aux familles et d'aider les enfants pour une meilleure réussite scolaire, notre commune a choisi d'organiser et de coordonner les services suivants :

- l'accueil,
- les activités périscolaires,
- la restauration,
- le transport,
- l'équipement des 2 écoles en outils informatiques,
- l'achat de petit matériel (cahiers, crayons...

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Le 2 septembre 2014, les portes des écoles se sont ouvertes pour accueillir nos 106 élèves.

LES EFFECTIFS



LES ENSEIGNANTS ET LE PERSONNEL COMMUNAL :

Les 2 écoles et les 6 enseignants se répartissent comme suit :

- 1 classe de 23 élèves à Amplaing – enseignante directrice / Mme Bernadette Valero
- 4 classes à Mercus regroupant 83 élèves – 1 enseignante directrice : Mme Laëtitia Castaing / 3 enseignantes à temps plein : Mmes Estelle Laurençon, Marie Anne Campergue, Nathalie Hollinger / 1 enseignante à temps partiel : Mme Marie Diez
- 2 ATSEM : Mmes Juliette Joly et Magali Rebollo

LES SERVICES :

Le transport scolaire assure le ramassage entre les villages de GARRABET, MERCUS et AMPLAING. Le coût est assumé en totalité par la commune : 45 245 € (en 2013)

La cantine scolaire : Carole MORA assure la préparation des repas ainsi que le service avec l'aide d'Adrien Cerny

La commune assume les frais de cantine. Une participation est demandée aux familles.

Prix du repas: 2,70 € pour les élèves domiciliés sur la commune et 3,10 € pour les autres.

Le service d'accueil - ALAE : les parents ont la possibilité de déposer les enfants dès 7 h 30 le matin. Ces derniers sont accueillis 4 animateurs et 1 directeur. Il s'agit d'un service de la communauté des communes qui fonctionne jusqu'à 18 h 30 (entrecoupé par les heures de classe). Depuis la réforme des rythmes scolaires, cette équipe à la charge des TAP

Coût pour les familles : 30 € pour l'année scolaire.

Temps d'Activités Périscolaires : TAP. Depuis la réforme des rythmes scolaires, l'équipe ALAE à la charge des TAP

Les horaires scolaires sont allégés pour permettre aux enfants d'exercer diverses activités culturelles et/ou sportives. Ces activités sont facultatives

L'aide aux devoirs : initiée par Claudie Cots et Guy Fonta, une équipe de bénévoles encadrée par Patricia Testa adjointe déléguée aux affaires scolaires et péri scolaires, a proposé de consacrer un peu de temps pour aider les enfants à faire leurs devoirs de classe. Cette aide devrait permettre à ces derniers de mieux réussir leur année scolaire tout en soulageant les parents qui rentrent parfois tard du travail.

Merci aux bénévoles pour leur action en faveur des jeunes.

La piscine : la commune prend en charge les frais des séances et du transport.

Coût des séances : 680 € en 2013 (transport non compris)

Sorties scolaires : elles sont financées principalement par la subvention qui est versée chaque année par la commune aux coopératives scolaires.

Montant de la subvention : 900 € pour Amplaing et 3 200 € pour Mercus.

Les travaux et le ménage : tout au long de l'année, les agents techniques municipaux assurent les travaux d'entretien et de réparations dans les classes.

Mme Marie-Claire Gilet, employée communale, effectue le ménage au quotidien sur l'ensemble des structures.

BONNE RENTRÉE SCOLAIRE !

"L'enseignement : apprendre à savoir faire, à faire savoir.
L'éducation : apprendre à savoir être."
Louis Pauwels

Bibliothèque

A la bibliothèque aussi, c'est la rentrée....

Après une petite pause estivale précédée d'une séance de formation relative aux nouvelles méthodes de fonctionnement, les bibliothécaires ont repris du service. De nouveaux romans, documentaires, livres lus, DVD, CD, BD, romans policiers, Science-fiction, revues... destinés aux jeunes et aux moins jeunes, sont venus compléter les collections. Dès le 1^{er} jour d'ouverture, de nombreux lecteurs sont venus échanger, ou em-



prunter des ouvrages objets de leur passe-temps favoris.

Un petit plus : "les sacs mystères"... Cette nouveauté supplémentaire mise en place à titre expérimental pour une durée de 2 mois (Juillet/août), sera à nouveau proposée aux lecteurs aux environs de Noël. Pendant cette période, n'hésitez pas à les emprunter, ils vous réservent des surprises

Construction logements HLM

Les travaux de construction de 14 pavillons HLM à Amplaing (Route de Foix) commencent. L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPHA), destine ces logements de type T4 avec garage et jardin, à la location. Cette opération a été financée en partie par le Conseil Général de l'Ariège au travers d'une subvention de 58 000 € en faveur de l'OPH. La commune a également participé au financement de cette réalisation : elle a versé à l'OPHA la somme de 58 000 € correspondant au montant de la vente du terrain à la SARL Amplaing BBC qui réalise la construction de ces habitations



Infos pratiques

PEUT-ON BRÛLER LES DÉCHETS VERTS ?

NON. Le brûlage à l'air libre des déchets verts ou de tout autre déchet est prohibé suite à l'application du règlement sanitaire départemental et ce, dans un souci sanitaire et sécuritaire. Les feux sont donc interdits dans les jardins sous peine de poursuites pénales.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Lors d'absences prolongées de votre habitation, quelle que soit la période, n'hésitez pas à signaler votre départ à la Gendarmerie Nationale ainsi qu'à la Mairie de votre lieu de domicile. Ainsi, les services compétents seront plus vigilants pour la surveillance de votre domicile.

La sécurité est l'affaire de tous.

Articles réalisés avec l'aimable participation de Thierry Guedeau, Garde Champêtre

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au dernier jour ouvrable de l'année. Si vous souhaitez vous inscrire, vous devez impérativement faire parvenir à la mairie avant cette date :

- le formulaire d'inscription dûment renseigné
- 1 pièce d'identité et de nationalité en cours de validité
- 1 justificatif de domicile ou un justificatif de résidence depuis plus de 6 mois dans la commune, ou (si vous êtes seulement contribuable) un justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Renseignez-vous auprès du secrétariat de la mairie : 05 34 09 86 10

en vue

REPAS DE QUARTIER

Les adeptes des "repas de quartier" n'ont pas failli à la tradition. Ils se sont retrouvés, pour partager un repas festif et passer ensemble une belle journée : la "fête des voisins" en quelque sorte...

GARRABET

En 2013 les riverains de l'impasse de la Bergerie s'étaient donné rendez-vous en 2014 pour partager le traditionnel "repas de quartier". C'est chose faite ! Dimanche 29 juin



dernier, 25 convives se sont retrouvés autour de la table garnie de mets tous aussi succulents les uns que les autres... Journée réussie grâce au dynamisme de Marion et Mickaël et de leurs voisins.

A l'an que bé ! (à l'année prochaine !).

MERCUS

Du côté du chemin de Yon et Camp del Roc, les voisins se sont retrouvés pour la 7^{ème} fois. Le "barnum" a retrouvé sa place dans



le champ amicalement prêté par Marc pour l'occasion. Le 6 juillet la météo est restée clémente et la fête a pu se dérouler comme prévu. Les convives ont partagé un moment de convivialité : l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants du quartier. Bravo et merci à Aline pour sa succulente choucroute alsacienne fort appréciée de tous. Merci également au conseil municipal pour le prêt des tables et des chaises. Rendez-vous pris pour 2015 !

LES AMIS DU SERBEL

L'objectif de l'association est de promouvoir des activités diverses, récréatives, culturelles et sportives. Pour les 310 adhérents, certaines activités n'ont pas marqué de pause estivale. C'est ainsi que se jouant de la météo, une douzaine de montagnards, guidés par Alain Saurat, ont gravi le pic du Crabère (2 629 m) durant le week-end du 23/24 août, pour aller chercher le soleil. A la descente, toute le monde a apprécié le refuge de l'étang d'Araing et la gentillesse des gardiens. Bravo aux marcheurs.

Le président Gilbert Riu et son équipe ont organisé le 21 juin une journée "Années 60". C'était la fête de la musique, les adhérents se sont rassemblés à la salle polyvalente. Ils ont pu admirer les vieux tacots et voitures de collection présentés par une association



de Cazères. Il faisait beau et les amateurs ont pu se promener à bord de ces véhicules de rêve dans les alentours, sous l'étonnement et les applaudissements des habitants. De retour au stade, c'est autour d'une collation, et d'un repas préparé par François,

André et Marie José, que tout le monde a pu apprécier ce moment convivial, animé par le groupe musical occitan "ja podes creire". L'après-midi, Balti, a animé un bal jusque tard le soir. Encore une superbe journée passée entre adhérents.

LES MYRTILLES DE L'AYNAT

Cette année "Les Myrtilles de l'Aynat" ont décidé de faire "coup double" et de fêter conjointement les Mamans et les Papas en ce dimanche 22 juin 2014. Une réunion bien sympathique dans le cadre agréable de l'Hostellerie de la Poste à Tarascon. Le menu était gouleyant à souhait et l'ambiance comme toujours se prêtait aux rires et aux chansons. L'accompagnement musical a donc permis à chacun de faire quelques tours de valse, tangos ou pasos dobles, mais aussi de se lancer dans la chansonnette. Le petit présent remis à chacun permettra de garder un souvenir de cette belle journée



LE FEU DE LA SAINT JEAN

Le traditionnel feu de la Saint Jean a rassemblé un public nombreux au "communal" d'Amplaing. Les festivités ont démarré à 19 heures par un apéritif offert par les 3 comités des fêtes. Avant l'embrasement du gigantesque bûcher, les participants ont pu se restaurer sur place avec les grillades préparées et servies par les gentils organisateurs. Cette soirée s'est déroulée dans une atmosphère chaleureuse et conviviale..

LA LYONNAISE

Cette année notre équipe de vétérans a remis en jeu son titre du champion d'Ariège 2013 lors du challenge qui s'est déroulé à Ax les Thermes. A l'issue de ces 2 journées de jeu intense, nos vétérans ont terminé vice-champions d'Ariège 2014.. Après cette performance ils ont participé au championnat de ligue qui s'est déroulé à Caussade pendant deux jours, où ils ont été éliminés en quart de finale. Résultats très encourageants pour cette équipe en plein essor.



LE RALLYE PROMENADE

Solution de l'énigme du numéro précédent.

la patate (ou pomme de terre) : la "patate" du Pays de Sault est cultivée depuis plus de 300 ans sur les terres fertiles de ce plateau. Spécialité et richesse de la région, elle servait autrefois de monnaie d'échange.

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUIN 2014

- Désignation des délégués et des suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales.
- Election de conseillers municipaux en qualité de membres au sein des commissions de la communauté des communes :
 - Commission "PEL, Culture" : Michel Amiel, Cristina Bairras Dos Santos.
 - Commission "environnement, cadre de vie, agriculture" : J.François Fonquergne, Albertina Guiu.
 - Commission "travaux, équipements structurants" : José Lorenzo, Germain Florès.
 - Commission "social, service à la personne" : Roseline Riu, Cristina Bairras Dos Santos.
 - Commission "tourisme" : Josette Richard, Auguste Pereira.
- Aliénation d'une partie de chemin rural à Jarnat - Résultats de l'enquête publique : l'analyse des conclusions du Commissaire enquêteur fait apparaître que l'aliénation ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation qui ont pu être assurées dans le temps par la partie de ce chemin. Il peut donc être procédé à son aliénation. Voté à l'unanimité.
- Dossier Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) : maîtrise d'œuvre assurée par l'ONF / Germain FLORES donne des informations sur l'avancement du dossier.
- Création de 7 postes de saisonniers - voté à l'unanimité.
- Informations diverses :
 - Les permis de construire et autres documents d'urbanisme instruits jusqu'alors à la DDT de Foix se seront désormais à Pamiers et Lavelanet.
 - Motion de l'Association des Maires de France : approuvée à l'unanimité.
 - Réalisation par les services du Conseil Général d'un enduit superficiel sur la route départementale menant de Mercus à Croquié : travaux réalisés dans les mois à venir.
 - Goudronnage voirie communale.
 - Acquisition d'un congélateur pour le restaurant scolaire.
 - Dossier Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI consultable en Mairie.

SÉANCE DU 23 JUILLET 2014

- Projet de SCOT de la vallée de l'Ariège : présentation du projet de SCOT par Mme Courault intervenante du Syndicat Mixte du SCOT qui précise que les observations faites par la commune de Mercus-Garrabet ne peuvent être prises en compte. Les documents sont consultables en Mairie.
- Mise en place d'un nouveau tarif de vente du ticket cantine applicable dès la rentrée scolaire de septembre 2014 :
 - enfants de la commune : 2,70 € /repas
 - enfants extérieurs à la commune : 3,10 €/repas
 - crèche : 1,40 €/repas
 - adultes : 6,00 €/repasVoté à l'unanimité
- Zone d'activité de Barri à Amplaing : autorisation de vente des lots et fixation des tarifs - choix du notaire - voté à l'unanimité.
- Réseaux électriques - aides financières. Prise en charge par le SDCEA du câblage électrique chemin de Yon à Mercus (61000 €) et dépose de la ligne B.T. zone de la Carlasse à Garrabet (7500 €).
- Eclairage public Zone d'activité à Barri : travaux pris en charge à hauteur de 50 % (7000 €) par le Conseil Général de l'Ariège.
- Questions diverses, avancement des travaux :
 - Logement Avenue Vaillant Couturier à Garrabet : terminé.
 - Réfection de l'éclairage boulo-drome Mercus suite au vol de câbles en cuivre.
 - Goudronnage effectué dans les villages.
 - Pose d'un store électrique à la crèche.
 - Mise en place d'un extracteur dans la cuisine du restaurant scolaire.
 - Une visite du chantier DFCI a été effectuée par des élus en présence de l'ONF et des entreprises.

SÉANCE DU 27 AOUT 2014

- Appel d'offre pour la réalisation des travaux concernant la défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) : choix de l'entreprise, l'entreprise SARL SOCA est retenue. Voté à l'unanimité.
- Assainissement à Jarnat : autorisation est donnée au Maire de signer une convention avec le SMDEA concernant la servitude de passage des canalisations. Voté à l'unanimité.
- Commission "travaux" :
 - Compte rendu est fait par G. Florès concernant notamment la vente des parcelles à la ZA de Barri, les travaux réalisés à la crèche, au logement de Garrabet, au parking du cimetière, et aux sanitaires situés sur la place J.Jaurès à Mercus.
 - L'entretien des berges du plan d'eau qui incombe à la communauté des communes n'ayant pas été réalisé, le conseil municipal autorise le Maire à adresser un courrier au Président afin de lui demander de remédier à cet état de fait.
- Commission "scolaire" : Patricia Testa donne des informations concernant le nombre d'élèves et de classes, les fournitures scolaires, les animations péri scolaires, le transport, la restauration scolaire... Elle précise que les fournitures scolaires restant à la charge de la commune, la commission examinera les demandes faites dans ce domaine.
- Commission "vie associative" : Roseline Riu rappelle la mise en place d'une nouvelle réglementation concernant la location des salles communales. Elle rappelle également le montant des subventions versées en 2014 aux diverses associations et évoque le fait que, lors de l'établissement du budget 2015, ces subventions pourraient être revues à la baisse. Mme Riu remercie les employés communaux pour les tâches accomplies et le dévouement dont ils font preuve dans l'exercice de leur profession en général, et plus particulièrement en faveur des associations.
- Questions diverses :
 - Aliénation et régularisation de la parcelle B2115 à Jarnat en faveur de Mr Karagoysov : approuvé à l'unanimité.
 - Enquête publique SCOT concernant le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique la région Midi-Pyrénées .
 - Documents d'urbanisme : M. le Maire informe l'assemblée que depuis juin 2014 le nombre de personnes instruisant les dossiers (PC, CU...) est passé de 6 à 2. Ce qui entraîne un report de charge de travail vers la commune avec des risques d'erreurs potentielles.
 - Demande de servitude émanant de M. Clastres pour désenclaver une parcelle de terrain lui appartenant : les travaux nécessaires restent à la charge du demandeur - approuvé à l'unanimité.

Etat Civil

NAISSANCES

12 juillet 2014 : Joris AUGÉ BUILLES
22 août 2014 : Soline FURGAUD
28 août 2014 : Sévan BIGUE

MARIAGES

5 juillet 2014 : Marie-Claude PILISZCO et Abel GARCIA
26 juillet 2014 : Myriam ADELL et Fabien CAZENAVE
16 août 2014 : Elisabeth VAZ DA GAMMA et Tugdual LEPAGE

DÉCÈS

21 juillet 2014 : Philippe CLAUSTRÉS
18 août 2014 : Nathalie PONS née MUNOZ
08 septembre 2014 : Victorin DALLA COSTA

FÊTES LOCALES

Apéritif à Amplaing



Durant l'été les places de nos villages, chacune à leur tour, s'animent le temps d'un week-end à l'occasion de la traditionnelle fête locale. Amplaing a ouvert le bal fin juillet, suivi de Mercus début Août. Garrabet a clôturé les festivités aux alentours du 15 août.

Cette année encore, les membres des 3 comités des fêtes ont mis en place des programmes de qualité. Petits et grands y ont trouvé leur compte : bal, jeux pour enfants, repas, spectacles, concours de boules, feux d'artifices... Le devoir de mémoire n'a pas été oublié : une cérémonie du souvenir avec dépôt de gerbe aux monuments aux morts a été organisée.

Ces journées festives participent au maintien et au renforcement des liens familiaux et sociaux. Elles permettent à chacun de s'évader l'espace de quelques jours. Bravo et merci aux organisateurs bénévoles et aux agents techniques municipaux pour la mise en place de toutes les structures nécessaires.

Commémoration à Mercus



Danse à Garrabet



LA PÉTANQUE MERCUSIENNE

Cette année encore la pétanque mercusienne s'est mobilisée pour préparer la fête de Croquié. Après un après-midi consacré aux boules dans les rues du hameau sous un ciel clément, tout le monde se retrouvait autour de l'apéritif consommé bien sûr avec modération. La traditionnelle paella préparée de main de maître par Sébastien et animée par le toujours jeune Robert Salvatierra à la guitare ravissait les convives. La soirée se poursuivait au son de la disco dans une chaude ambiance jusque tard dans la nuit.

Durant l'été notre équipe engagée en coupe de l'Ariège s'est brillamment qualifiée pour la finale de la coupe d'Ariège en éliminant successivement Dalou, Mirepoix et le Mas d'Azil. Elle affrontera en finale l'équipe de Caumont. Espérons obtenir une victoire qui offrirait un premier titre départemental pour notre club. Notons également que nos deux équipes sont qualifiées pour les phases finales du championnat d'Ariège et tenteront de monter en 2^{ème} division départementale. Belle performance !



animations

LOTOS

25 OCTOBRE 2014
LES AMIS DU SERBEL

8 NOVEMBRE 2014
L'AMICALE DES BOULES
LA LYONNAISE

15 NOVEMBRE 2014
L'EOM FOOTBALL

30 NOVEMBRE 2014
VIDE GRENIER
DE L'ASSOCIATION
DES PARENTS D'ÉLÈVES